



2026-219
Occupation du domaine public
9 rue du Vourh Coz
Livraison de déménagement
Le 22 juin 2026

Le Maire de la Commune de LA TRINITE-SUR-MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Maire du 21 juillet 2025 fixant le montant des tarifs d'occupation du domaine public à compter du 1^{er} avril 2025,

Vu l'arrêté du Maire de La Trinité-sur-Mer n°2025-174 portant réglementation générale du stationnement et de l'occupation du domaine public dans la commune

Vu la demande de monsieur MARTINEZ Stéphane, 19 Calaret, 56550 LOCOAL MENDON, d'occuper le domaine public au n°9 rue du Vourh Coz, le 22 juin 2026, pour livraison de déménagement.

ARRETE

ARTICLE PREMIER

Monsieur MARTINEZ Stéphane est autorisé à occuper le domaine public pour une livraison de déménagement, métrages de 10 m², le 22 juin 2026, au n°9 rue du Vourh Coz.

ARTICLE DEUXIEME

Le 22 juin 2026, la rue du Vourh Coz sera fermée à la circulation de 8h30 à 16h00. La circulation sera réglementée au moyen d'une signalisation manuelle.

ARTICLE TROISIEME

Monsieur MARTINEZ Stéphane est chargée de mettre en place la signalisation du chantier conformément aux normes en vigueur et d'informer le voisinage.

ARTICLE QUATRIEME

Le montant de l'indemnité est fixé à :

Droit fixe	30,00 €
Majoration forfaitaire pour non-respect du délai d'instruction de la demande (50,00 €)	00,00 €
Majoration forfaitaire pour occupation du domaine public sans autorisation préalable (150,00€)	00,00 €
Redevance par jour et par mètre carré : 10 m ² x 0,95€ x 1 jours, soit	9,50 €
Redevance forfaitaire par jour sans autorisation, soit 00 jours x 75,00 €	00,00 €
Soit un total de : 9,50 + 30,00 =	39,50 €

ARTICLE CINQUIEME

La Police Municipale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- La Police Municipale,
- Les Services Techniques,
- Le service comptabilité
- Monsieur MARTINEZ Stéphane
- Le Service de communication

Fait à LA TRINITE-SUR-MER, le 16 juin 2026

Le Maire,

Yves NORMAND

Affiché le : 22 JUIN 2026

Pour le maire
adjoint
P. FEYFAN